



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Assistant Luthier du quatuor

SOMMAIRE

ANNEXE I	Présentation synthétique du référentiel du diplôme
ANNEXE II	Référentiel des activités professionnelles
ANNEXE III	Référentiel de compétences Compétences Savoirs associés
ANNEXE III bis	Lexique
ANNEXE IV	Référentiel d'évaluation IV a Unités constitutives du diplôme IV b Règlement d'examen IV c Définition des épreuves
ANNEXE V	Périodes de formation en milieu professionnel

ANNEXE I

Présentation synthétique du référentiel du diplôme Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « Assistant luthier du quatuor »

Tableau de synthèse Activités – Compétences – Unités

Activités	Blocs de compétences	Unités
PRÉPARATION D'UNE FABRICATION OU D'UNE MAINTENANCE D'INSTRUMENTS	<p>Bloc n° 1 Préparation d'une fabrication ou d'une maintenance d'instruments</p> <ul style="list-style-type: none">- Analyser une demande, un cahier des charges- Traduire graphiquement des solutions techniques- Planifier et organiser les étapes de réalisation	<p>UP1 PRÉPARATION D'UNE FABRICATION OU D'UNE MAINTENANCE D'INSTRUMENTS</p>
FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS	<p>Bloc n° 2 Fabrication ou maintenance d'instruments</p> <ul style="list-style-type: none">- Préparer les matériels, outils et matériaux- Réaliser la couronne d'éclisses- Fabriquer la table et le fond- Sculpter la tête et façonner le manche- Réaliser la touche- Assembler les éléments de l'instrument et réaliser les sillets- Réaliser les finitions- Réaliser les opérations de maintenance	<p>UP2 FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS</p>
	<p>Bloc n° 3 Culture artistique professionnelle et arts appliqués au métier</p> <ul style="list-style-type: none">- Situer les instruments dans leurs contextes de création- S'exprimer graphiquement	<p>UP3 CULTURE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE ET ARTS APPLIQUÉS AU MÉTIER</p>

	<p style="text-align: center;">Bloc n° 4</p> <p style="text-align: center;">Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer - Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier <p>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser. - S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie. - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC). - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC). - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC) 	<p style="text-align: center;">Unité UG 1</p> <p style="text-align: center;">Français et Histoire-géographie- enseignement moral et civique</p>
	<p style="text-align: center;">Bloc n° 5 – Mathématiques et physique-chimie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié. 	<p style="text-align: center;">Unité UG 2</p> <p style="text-align: center;">Mathématiques et physique-chimie</p>

	<p style="text-align: center;">Bloc n° 6 – Éducation physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique 	<p>Unité UG 3</p> <p>Éducation physique et sportive</p>
	<p style="text-align: center;">Bloc n° 7 – Prévention-santé-environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence 	<p>Unité UG 4</p> <p>Prévention-santé-environnement</p>
	<p style="text-align: center;">Bloc n°8 – Langue vivante étrangère</p> <p>L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale - Comprendre un document écrit - S'exprimer à l'écrit - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral <p style="text-align: center;">dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.</p>	<p>Unité UG 5</p> <p>Langue vivante étrangère</p>
	<p style="text-align: center;">Bloc facultatif - Arts appliqués et cultures artistiques</p> <p>Compétences d'investigation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, identifier des ressources documentaires relatives à des problèmes de design et d'autres domaines de création - Classer et hiérarchiser différentes informations - Observer, comparer des réalisations dans un contexte défini - Repérer des caractéristiques communes dans différents domaines de création. <p style="text-align: center;">Compétences d'expérimentation :</p>	<p>Unité facultative 1</p> <p>Arts appliqués et cultures artistiques</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design - Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé - Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques. <p style="text-align: center;">Compétences de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design - Consolider une proposition - Présenter graphiquement ou en volume une intention - Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit d'une démarche partielle de conception design. 	
	<p style="text-align: center;">Bloc facultatif – langue vivante</p> <p>L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral - Comprendre un document écrit <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.</p>	<p style="text-align: center;">Unité facultative 2</p> <p style="text-align: center;">Langue vivante</p>

ANNEXE II

Référentiel des activités professionnelles

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « Assistant luthier du quatuor »

1 - Le contexte professionnel

1-1 Types d'entreprises

Le titulaire du CAP « assistant Luthier du quatuor » exerce son activité en entreprise artisanale de la lutherie du quatuor. La lutherie du quatuor regroupe les instruments suivants : violon, alto, violoncelle et contrebasse. Cette activité est pratiquée majoritairement dans des entreprises de moins de 10 salariés.

Ces entreprises, sont amenées à concevoir, fabriquer, réparer, restaurer et expertiser les instruments du quatuor. Certaines entreprises sont spécialisées sur une ou plusieurs de ces activités. Elles ont également un rôle de conseil auprès des musiciens.

1-2 Secteur d'activité

Les entreprises réalisent des travaux pour le compte :

- d'écoles de musique, de conservatoires, de centres culturels ... ;
- de musiciens professionnels ou d'amateurs ;
- d'orchestres ;
- de musées ;
- de collectionneurs et de particuliers.

2 - L'emploi et la qualification

2-1 Définition de l'emploi

Le titulaire du CAP « assistant luthier du quatuor » est un professionnel qualifié des métiers d'art. Il intervient, sous contrôle, dans la fabrication et la maintenance des instruments du quatuor. Il maîtrise les techniques traditionnelles spécifiques à la fabrication et à la maintenance.

2-2 Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation.

L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est « assistant luthier du quatuor ».

2-3 Perspectives d'évolution

Le titulaire du CAP « assistant luthier du quatuor » doit s'intégrer dans une équipe et, après quelques mois, développer son autonomie et montrer sa capacité à exécuter la maintenance et la fabrication de tout ou partie d'un instrument du quatuor en respectant les consignes données.

Il peut poursuivre des études dans la filière vers un diplôme de niveau supérieur.

Après plusieurs années d'expérience et un complément de formation, il pourra évoluer vers une activité en pleine responsabilité ou créer son entreprise.

2-4 Activités professionnelles et place dans l'organisation de l'entreprise

Les activités sont réalisées en prenant en compte les critères éthiques, patrimoniaux et techniques de la lutherie.

Dans le respect d'un cahier des charges ou de consignes, l'assistant luthier du quatuor est amené à :

- interpréter et compléter un document technique ;
- préparer son intervention (outillage, matériaux, poste de travail...) ;
- réaliser une opération de maintenance ;
- fabriquer tout ou partie d'un instrument du quatuor ;
- rendre compte du travail réalisé.

Les tableaux suivants précisent :

- les matériaux, produits et composants utilisés ;
- les activités et tâches du métier ;
- le détail de ces activités.

LES MATÉRIAUX ET PRODUITS UTILISÉS

Matériaux et Produits	Nature
<i>Bois de l'instrument</i>	<ul style="list-style-type: none"> - érable ; - épicéa ; - ébène ; - buis ; - saule ; - peuplier ; - bois exotiques ; - fruitiers.
<i>Matériaux des moules et gabarits</i>	<ul style="list-style-type: none"> - bois ; - contreplaqué ; - médium ; - plastiques ; - laiton ; - aluminium ; - étain ; - feuilles cartonnées ; ...
<i>Colles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - colles animales ; - colles synthétiques.
<i>Produits de vernissage et de finition</i>	<ul style="list-style-type: none"> - résines (colophane, ambre, gomme-laque, ...) ; - médiums (huile de lin, huile de noix, ...) ; - solvants (essence de térébenthine, alcool, ...) ; - colorants ; - pigments ; - vernis ; ...
<i>Cordes et accessoires</i>	<p>Cordes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - boyaux ; - matériaux de synthèses ; - métaux (or, argent, tungstène ...) <p>Accessoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mentonnière (bois, bakélite, matériaux composites ...) ; - cordier ; - chevilles ; - boutons.

Pour chacune des tâches, le degré d'autonomie de l'assistant luthier est indiqué selon trois niveaux associant son autonomie réelle de savoir-faire et sa responsabilité concernant l'exécution et le résultat attendu de la tâche.

Sous contrôle (SC)	Le titulaire du CAP « assistant luthier du quatuor » exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée (<i>autonomie partielle</i>).
Autonomie (A)	Le titulaire du CAP « « assistant luthier du quatuor » maîtrise l'exécution de la tâche et peut en choisir la méthode d'exécution (<i>autonomie totale</i>).
Responsabilité (R)	Le titulaire du CAP « « assistant luthier du quatuor » exerce durant la tâche la responsabilité partielle ou totale : - A : des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité), - B : des moyens (utilisation rationnelle des matériels), - C : des produits réalisés (conformité, qualité).

Activités	A1 – Préparation d'une fabrication ou d'une maintenance d'instruments
	A2 – Fabrication ou maintenance d'instruments

ACTIVITÉS	TÂCHES	S C	A	R
A1 Préparation d'une fabrication ou d'une maintenance d'instruments	T1 – Prendre connaissance du cahier des charges et des consignes écrites et orales.		X	B
	T2 – Identifier des données techniques.		X	
	T3 – Représenter des solutions techniques.		X	
	T4 – Définir les différentes phases d'exécution et leur chronologie.		X	
	T5 – Appliquer les méthodes et techniques de l'entreprise.		X	
A2 Fabrication ou maintenance d'instruments	T1 – Préparer, organiser le poste de travail.		X	B C
	T2 – Réaliser la couronne d'éclisses.	X		
	T3 – Réaliser la table et le fond.	X		
	T4 – Coffrer.	X		
	T5 – Réaliser la tête.	X		
	T6 – Réaliser la touche.	X		
	T7 – Enclaver.	X		
	T8 – Réaliser les sillets.	X		
	T9 – Exécuter les finitions.	X		
	T10 – Effectuer un nettoyage d'entretien.	X		
	T11 – Contrôler, mettre en place ou corriger les différents éléments du montage (âme, chevalet, chevilles, cordes ...) dans le cadre de la maintenance d'instruments.	X		
	T12 – Recoller.	X		
	T13 – Utiliser les produits et traiter les déchets dans le respect des normes environnementales et de la sécurité.		X	

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉ	A1 – Préparation d'une fabrication ou d'une maintenance d'instruments	
TÂCHES		
<p>T1 – Prendre connaissance du cahier des charges et des consignes écrites et orales.</p> <p>T2 – Identifier des données techniques.</p> <p>T3 – Représenter des solutions techniques.</p> <p>T4 – Définir les différentes phases d'exécution et leur chronologie.</p> <p>T5 – Appliquer les méthodes et techniques de l'entreprise.</p>		
CONDITIONS D'EXERCICE		
Situation de travail		
	atelier	
Données techniques / ressources		
	<ul style="list-style-type: none"> - cahiers des charges et de fabrication (consignes écrites et orales) ; - contraintes techniques et esthétiques ; - documents fournisseurs ou fabricants ; - moules, modèles et gabarits ; - fiches de données de sécurité des produits utilisés ; - temps de fabrication. 	
Ressources humaines et moyens matériels		
	<ul style="list-style-type: none"> - supérieurs hiérarchiques et équipe de travail ; - équipements informatiques ; - matériel de tracé. 	
Autonomie : T1 à T5	Responsabilité sur : A – Personnes <input type="checkbox"/> B – Moyens <input checked="" type="checkbox"/> C – Produit <input type="checkbox"/>	

RÉSULTATS ATTENDUS

T1 – Prendre connaissance du cahier des charges et des consignes écrites et orales.

R1 : La prise de connaissance des documents et des consignes permet d'identifier le travail à réaliser.

T2 – Identifier des données techniques.

R2 : Les données techniques recueillies et recensées correspondent aux besoins et sont exploitables.

T3 – Représenter des solutions techniques.

R3 : Les représentations correspondent aux données techniques et rendent compte des opérations de fabrication ou de maintenance à réaliser.

T4 – Définir les différentes phases d'exécution et leur chronologie.

R4 : Les opérations sont identifiées et organisées dans le respect du cahier des charges et des consignes écrites et orales.

T5 – Appliquer les méthodes et techniques de l'entreprise.

R5 : Les modes opératoires correspondent aux prescriptions de l'entreprise.

ACTIVITÉ	A2 – Fabrication ou maintenance d'instruments	
TÂCHES		
<p>T1 – Préparer, organiser le poste de travail.</p> <p>T2 – Réaliser la couronne d'éclisses.</p> <p>T3 – Réaliser la table et le fond.</p> <p>T4 – Coffrer.</p> <p>T5 – Réaliser la tête.</p> <p>T6 – Réaliser la touche.</p> <p>T7 – Enclaver.</p> <p>T8 – Réaliser les sillons.</p> <p>T9 – Exécuter les finitions.</p> <p>T10 – Effectuer un nettoyage d'entretien.</p> <p>T11 – Contrôler, mettre en place ou corriger les différents éléments du montage (âme, chevalet, chevilles, cordes ...) dans le cadre de la maintenance d'instruments.</p> <p>T12 – Recoller.</p> <p>T13 – Utiliser les produits et traiter les déchets dans le respect des normes environnementales et de la sécurité.</p>		
CONDITIONS D'EXERCICE		
Situation de travail		
	atelier	
Données techniques / ressources		
	<ul style="list-style-type: none"> - cahiers des charges et de fabrication (consignes écrites et orales) ; - contraintes techniques et esthétiques ; - documents fournisseurs ou fabricants ; - moules, modèles et gabarits ; - matériaux, produits ; - planification des tâches ; - fiches de données de sécurité des produits utilisés ; - instructions permanentes de sécurité. 	
Ressources humaines et moyens matériels		
	<ul style="list-style-type: none"> - supérieur hiérarchique et équipe de travail ; - outillages et équipements de l'atelier ; - équipements de protection individuelle. 	
Autonomie : T1	Responsabilité sur :	
	A – Personnes	<input type="checkbox"/>
Sous contrôle : T2 à T13	B – Moyens	<input checked="" type="checkbox"/>
	C – Produit	<input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS

T1 – Préparer, organiser le poste de travail.

R1 : Le poste de travail est fonctionnel, dans le respect des règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité.

T2 – Réaliser la couronne d'éclisses.

R2 : Les éclisses et les tasseaux sont fidèles aux tracés et aux cotes. Ils sont ajustés au moule.

T3 – Réaliser la table et le fond.

R3 : La table et le fond sont conformes aux tracés, aux cotes et aux données stylistiques.

T4 – Coffrer.

R4 : Le collage est propre et le bordage est régulier.

T5 – Réaliser la tête.

R5 : La volute et le chevillier sont sculptés conformément aux cotes et aux tracés.

T6 – Réaliser la touche.

R6 : La touche est façonnée dans le respect des cotes et des gabarits.

T7 – Enclaver.

R7 : Le manche et le pied de manche sont façonnés conformément aux cotes et aux gabarits. Le pied de manche est ajusté à la mortaise. L'alignement et les cotes de renversement sont respectés.

T8 – Réaliser les sillets

R8 : Les sillets sont façonnés et ajustés conformément aux cotes.

T9 – Exécuter les finitions.

R9 : L'ensemble de l'instrument est nettoyé et prêt à être verni.

T10 – Effectuer un nettoyage d'entretien.

R10 : Les salissures sont éliminées et le vernis originel n'est pas altéré.

T11 – Contrôler, mettre en place ou corriger les différents éléments du montage (âme, chevalet, chevilles, cordes ...) dans le cadre de la maintenance de l'instrument.

R11 : Le placement des éléments permet une utilisation optimale de l'instrument.

T12 – Recoller.

R12 : La composition et la viscosité de la colle est adaptée au recollage à effectuer. Les éléments sont recollés proprement et le serrage est adapté à la situation.

T13 – Utiliser les produits et traiter les déchets dans le respect des normes environnementales et de la sécurité.

R13 : Les normes environnementales et la réglementation sont respectées.

ANNEXE III
Référentiel de compétences
Certificat d’Aptitude Professionnelle « Assistant Luthier »

PRÉSENTATION DES BLOCS ET DES COMPÉTENCES

ACTIVITÉS	BLOCS	COMPÉTENCES
PRÉPARATION D'UNE FABRICATION OU D'UNE MAINTENANCE D'INSTRUMENTS	PRÉPARATION D'UNE FABRICATION OU D'UNE MAINTENANCE D'INSTRUMENTS	C1
		1 – analyser une demande, un cahier des charges
		2 – traduire graphiquement des solutions techniques
		3 – planifier et organiser les étapes de réalisation
FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS	FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS	C2
		1 – préparer les matériels, outils et matériaux
		2 – réaliser la couronne d'éclisses
		3 – fabriquer la table et le fond
		4 – sculpter la tête et façonner le manche
		5 – réaliser la touche
		6 – assembler les éléments de l'instrument et réaliser les sillons
		7 – réaliser les finitions
8 – réaliser les opérations de maintenance		
	CULTURE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE, ET ARTS APPLIQUÉS AU MÉTIER	C3
		1 – situer les instruments dans leurs contextes de création
		2 – s'exprimer graphiquement

COMPÉTENCES

C1 – PRÉPARATION D'UNE FABRICATION OU D'UNE MAINTENANCE D'INSTRUMENTS

C1.1 Analyser une demande, un cahier des charges

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C1.1.1	Répertorier les données écrites et iconographiques.	<ul style="list-style-type: none"> - consignes écrites ou orales ; - cahier des charges ; - bases de données propres à l'entreprise ; - plans ; - photos ; - schémas ; - répertoire de cotes ; - fiches techniques de produits ; - données réglementaires ; - catalogues fournisseurs. 	Les documents réunis permettent de traiter la demande.
C1.1.2	Classer les informations.		Les informations sont hiérarchisées selon leur nature et les opérations à réaliser.
C1.1.3	Interpréter les informations techniques.		Le décodage des informations permet leur exploitation pour effectuer le travail demandé. La restitution des informations écrites ou orales est exhaustive et juste.

Savoirs technologiques associés : S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8.

C1 – PRÉPARATION D'UNE FABRICATION OU D'UNE MAINTENANCE D'INSTRUMENTS

C1.2 Traduire graphiquement des solutions techniques

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C1.2.1	Traduire graphiquement l'ouvrage à réaliser. (esquisses annotées, schémas).	<ul style="list-style-type: none"> - consignes écrites ou orales ; - cahier des charges ; - bases de données propres à l'entreprise ; - plans ; - photos ; - schémas ; - répertoire de cotes ; - fiches techniques de produits ; - données réglementaires ; - catalogues fournisseurs ; - normes de dessin ; - modèles. 	La traduction est explicite et prend en compte les données et les contraintes de fabrication.

Savoirs technologiques associés : S6, S8.

C1 – PRÉPARATION D'UNE FABRICATION OU D'UNE MAINTENANCE D'INSTRUMENTS**C1.3****Planifier et organiser les étapes de réalisation**

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C1.3.1	Répertorier les phases de fabrication.	<ul style="list-style-type: none">- consignes écrites ou orales ;- cahier des charges ;- devis ;- bases de données propres à l'entreprise ;- plans ;- photos ;- schémas ;- répertoire de cotes ;- fiches techniques de produits ;- données réglementaires ;- modes opératoires prescrit- catalogues fournisseurs.	La liste des phases de fabrication est exhaustive.
C1.3.2	Répertorier les phases de maintenance.		La liste des phases de maintenance est exhaustive.
C1.3.3	Établir la chronologie des opérations de fabrication ou de maintenance.		L'ordre des étapes de réalisation est cohérent.
C1.3.4	Définir les matériels et les produits nécessaires à chaque phase de réalisation.		Les choix des moyens permettent la réalisation et correspondent aux ressources de l'atelier.
C1.3.5	Identifier les modes opératoires pour chacune des phases de la réalisation.		Les modes opératoires sont connus.
Savoirs technologiques associés : S4, S8.			

C2 – FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS

C2.1

Préparer les matériels, outils et matériaux

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C2.1.1	Choisir les outils et machines.	<ul style="list-style-type: none">- consignes écrites ou orales ;- devis- cahier des charges ;- bases de données propres à l'entreprise ;- plans ;- gabarits ;- photos ;- schémas ;- répertoire de cotes ;- données réglementaires ;- modes opératoires prescrit ;- matériaux ;- matériel (de préparation de colle et de popote) ;- outils manuels ;- outillage électroportatif ;- machines.	Le choix correspond au travail à réaliser.
C2.1.2	Contrôler et assurer l'affûtage.		La lame est tranchante, l'angle d'affûtage et la forme sont adaptés à l'opération à réaliser.
C2.1.3	Régler les outils et les machines.		Les réglages sont adaptés à l'opération à réaliser.
C2.1.4	Approvisionner le poste de travail en accessoires et matériaux.		Les quantités nécessaires à la réalisation sont disponibles.
C2.1.5	Contrôler les matériaux.		La conformité des matériaux est vérifiée. Les défauts éventuels sont repérés.
C2.1.6	Préparer la colle.		La composition et la viscosité de la colle est adaptée au collage.
C2.1.7	Préparer la popote.		Le dosage et le mélange des différents éléments est conforme à la recette prescrite.

Savoirs technologiques associés : S1, S2, S3, S4, S7.

C2 – FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS

C2.2

Réaliser la couronne d'éclisses

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C2.2.1	Débiter les éléments de la couronne d'éclisses.	<ul style="list-style-type: none"> - consignes écrites ou orales ; - devis - cahier des charges ; - bases de données propres à l'entreprise ; - plans ; - gabarits ; - photos ; - schémas ; - répertoire de cotes ; - données réglementaires ; - modes opératoires prescrit ; - matériaux ; - matériel de préparation de colle ; - outils manuels ; - outillage électroportatif ; - machines. 	Les tasseaux, les coins sont de fil et façonnés conformément au modèle. Les éclisses et contre-éclisses sont débitées et mises d'épaisseur conformément aux cotes du modèle.
C2.2.2	Tracer, façonner et coller les éléments de la couronne d'éclisses.		Les tasseaux et coins respectent les dimensions et les lignes du modèle. Ils sont collés à fleur du moule. Les éclisses sont adaptées au moule, à l'équerre et leur hauteur correspond au cahier des charges. Les contre-éclisses sont jointives et taillées selon les données du cahier des charges.
C2.2.3	Exécuter la finition de la couronne d'éclisses.		L'état de surface des éclisses et des contre-éclisses est régulier. Les arêtes des éléments de la couronne d'éclisses sont nettes et régulières.
Savoirs technologiques associés : S1, S3, S4, S7.			

C2 – FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C2.3.1	Jointer la table et le fond.	<ul style="list-style-type: none"> - consignes écrites ou orales ; - devis - cahier des charges ; - bases de données propres à l'entreprise ; - plans ; - gabarits ; - photos ; - schémas ; - répertoire de cotes ; - données réglementaires ; - modes opératoires prescrit ; - matériaux ; - outils manuels ; - outillage électroportatif ; - machines. 	Le collage du joint est invisible et solide. La planéité est assurée. L'état de surface de la mise à plat est régulier.
C2.3.2	Tracer le contour de la table et du fond.		Le tracé correspond au contour des éclisses. La forme des coins est conforme au cahier des charges.
C2.3.3	Chantourner la table et le fond.		Le sciage est régulier.
C2.3.4	Ébaucher et façonner la voûte de la table et du fond à la gouge et au rabot.		La forme de la voûte correspond au cahier des charges ; l'état de surface est régulier.
C2.3.5	Rogner la table et le fond au canif.		Les contours de la table et du fond correspondent à la couronne d'éclisses et au modèle.
C2.3.6	Fileter manuellement.		Le tracé de la mortaise est régulier et conforme aux données du cahier des charges. Les onglets et les joints du filet sont ajustés.

C2.3.7	Ragrée à la gouge.		La profondeur et la largeur de la gorge sont régulières et respectent les cotes. L'état de surface est lisse.
C2.3.8	Réaliser la finition de la voûte au rabot.		L'avant-gorge et la voûte correspondent au modèle, l'état de surface est régulier.
C2.3.9	Ratisser la table et le fond.		La surface est exempte de trace d'outils et d'irrégularités.
C2.3.10	Creuser et mettre d'épaisseur la table et le fond à la gouge, au rabot et au ratissoir.		Les épaisseurs correspondent au cahier des charges. La surface est exempte de traces d'outils et d'irrégularités.
C2.3.11	Tracer les ouïes. Couper les ouïes à la petite scie et au canif.	<ul style="list-style-type: none"> - consignes écrites ou orales ; - devis - cahier des charges ; - bases de données propres à l'entreprise ; - plans ; - gabarits ; - photos ; - schémas ; - répertoire de cotes ; - données réglementaires ; - modes opératoires prescrit ; - matériaux ; - matériel de préparation de colle ; - outils manuels ; - outillage électroportatif ; - machines. 	Le tracé et la coupe des ouïes est conforme au modèle, et au cahier des charges.
C2.3.12	Débiter, ajuster et coller la barre d'harmonie.		La barre est débitée, ajustée et collée conformément au cahier des charges.
C2.3.13	Débiter, ajuster, coller et tailler les taquets sur le fond.		Les taquets sont débités, ajustés, collés et taillés conformément au cahier des charges.
Savoirs technologiques associés : S1,S3, S4, S5, S7.			

C2 – FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C2.4.1	Mettre à dimension le bloc de tête.	<ul style="list-style-type: none"> - consignes écrites ou orales ; - devis - cahier des charges ; - bases de données propres à l'entreprise ; - plans ; - gabarits ; - photos ; - schémas ; - répertoire de cotes ; - données réglementaires ; - modes opératoires prescrit ; - matériaux ; - outils manuels ; - outillage électroportatif ; - machines. 	Les cotes et la géométrie du bloc de tête correspondent au cahier des charges.
C2.4.2	Tracer le contour de la tête et du manche.		Le tracé est fidèle au modèle.
C2.4.3	Chantourner la tête et le manche.		Le sciage est régulier et d'équerre.
C2.4.4	Mettre d'équerre le contour de la tête.		Le contour de la tête correspond au modèle ; il est régulier, lisse et d'équerre.
C2.4.5	Tracer le manche, la coulisse et le chevillier.		Le tracé correspond au modèle et au cahier des charges.
C2.4.6	Scier les joues et le coquillon.		Le sciage est régulier et respecte le tracé.
C2.4.7	Sculpter la tête.		Les joues, le coquillon et la coulisse sont sculptés conformément au modèle et au cahier des charges.
C2.4.8	Creuser la mortaise.		La mortaise est réalisée conformément aux cotes. L'état de surface est lisse.

C2.4.9	Faire le chanfrein et les finitions.		Le chanfrein est régulier, l'état de surface et les arrêtes sont lisses et traités conformément au cahier des charges.
C2.4.10	Façonner le pied de manche.		Le pied de manche correspond aux cotes. L'état de surface est lisse.
Savoirs technologiques associés : S1, S3, S4, S7.			

C2 – FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS

--	--

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C2.5.1	Mettre à plat le dessous de la touche.	<ul style="list-style-type: none"> - consignes écrites ou orales ; - devis - cahier des charges ; - bases de données propres à l'entreprise ; - plans ; - gabarits ; - photos ; - schémas ; - répertoire de cotes ; - données réglementaires ; - modes opératoires prescrit ; - matériaux ; - matériel (de préparation de colle et de popote) ; - outils manuels ; - outillage électroportatif ; - machines. 	L'état de surface du dessous de la touche est conforme aux données du cahier des charges.
C2.5.2	Mettre à dimension les côtés, les bouts de la touche et façonner la rondeur.		Les dimensions, sont conformes aux consignes et au cahier des charges. Les bouts de la touche sont symétriques et perpendiculaires à l'axe. Les arrêtes sont vives et régulières.
C2.5.3	Creuser la cuillère de la touche.		La cuillère est creusée conformément aux données du cahier des charges. Les arrêtes sont vives et régulières.

Savoirs technologiques associés : S1, S3, S4, S7.

C2 – FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS

--	--

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
--	-----------------	------------	--------------------

C2.6.1	Fonter et tabler.	<ul style="list-style-type: none"> - consignes écrites ou orales ; - devis - cahier des charges ; - bases de données propres à l'entreprise ; - plans ; - gabarits ; - photos ; - schémas ; - répertoire de cotes ; - données réglementaires ; - modes opératoires prescrit ; - matériaux ; - matériel (de préparation de colle et de popote) ; - outils manuels ; - outillage électroportatif ; - machines. 	La couronne d'éclisse est positionnée de manière à obtenir des bords réguliers.
C2.6.2	Enclaver le manche.		Les cotes et l'alignement sont conformes aux données du cahier des charges et l'ajustage est jointif.
C2.6.3	Coller la touche.		La touche est collée et positionnée dans les repères de tracé du manche.
C2.6.4	Façonner la poignée.		La poignée est façonnée dans le respect des consignes et du cahier des charges.
C2.6.5	Débiter, mettre aux dimensions et ajuster les sillets du haut et du bas.		Les sillets sont façonnés, ajustés et collés dans le respect des consignes et du cahier des charges.
Savoirs technologiques associés : S1, S3, S4, S7.			

C2 – FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS

C2.7 – FINITION

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C2.7.1	Rouler les bords.	<ul style="list-style-type: none"> - consignes écrites ou orales ; - devis ; - cahier des charges ; - bases de données propres à l'entreprise ; - plans ; - gabarits ; - photos ; - schémas ; - répertoire de cotes ; - données réglementaires ; - modes opératoires prescrit ; - matériaux ; - matériel de préparation de popote ; - outils manuels. 	Les bords sont roulés de façon régulière et dans le respect des consignes et du cahier des charges.
C2.7.2	Nettoyer et reprendre les finitions.		Les surfaces sont propres et régulières.

C2 – FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C2.8.1	Nettoyer l'instrument.		L'instrument est exempt de traces et de salissures. L'aspect originel du vernis est restitué.
C2.8.2	Recoller un bord.		La viscosité de la colle est adaptée à la situation. Le bord est positionné régulièrement et le recollage est exempt de toute trace de colle.
C2.8.3	Recoller une touche.	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostic ; - consignes écrites ou orales ; - devis ; - cahier des charges ; - bases de données propres à l'entreprise ; - plans ; - gabarits ; - photos ; - schémas ; - répertoire de cotes ; - données réglementaires ; - modes opératoires prescrit ; - matériaux ; - matériel de préparation de colle et de popote ; - outils manuels ; - archet ; - diapason ; - accordeur. 	La viscosité de la colle est adaptée à la situation. La position initiale de la touche est respectée et le recollage est exempt de toute trace de colle.
C2.8.4	Recoller un sillet.		La viscosité de la colle est adaptée à la situation. La position initiale du sillet est respectée et le recollage est exempt de toute trace de colle.
C2.8.5	Mettre en place les différents éléments du montage de l'instrument.		Le chevalet, l'âme et les cordes sont installés conformément aux instructions.
C2.8.6	Mettre en place les accessoires.		Les accessoires sont adaptés et montés conformément aux consignes.
C2.8.7	Accorder les instruments du quatuor et faire sonner l'ensemble des cordes à l'archet.		L'instrument est accordé et les notes jouées permettent d'apprécier le bon fonctionnement de l'instrument.

Savoirs technologiques associés : S1, S2, S3, S4, S7.

C3 – CULTURE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE ET ARTS APPLIQUÉS AU MÉTIER

C3.1

Situer les instruments dans leurs contextes de création

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.1.1	Identifier les caractéristiques stylistiques des instruments du quatuor.		Les modèles des instruments sont correctement associés aux formes des grands auteurs de référence.
C3.1.2	Identifier les familles d'instruments.	<ul style="list-style-type: none">- corpus de documents ;- enregistrements sonores et musicaux ;- bases documentaires ;- musées ;- galeries ;- salles des ventes ;- visites d'ateliers ;- livres de références ;- photographies ;- informations orales ;- instruments.	Les caractéristiques des familles d'instruments sont identifiées et situées chronologiquement à partir des contextes historiques, stylistiques, artistiques, technologiques et géographiques.
C3.1.3	Identifier les grands courants musicaux.		Les principales caractéristiques des grands courants musicaux sont identifiées. Les courants sont situés chronologiquement et associés aux compositeurs principaux.

Savoirs technologiques associés : S1, S2, S5, S6.

C3 – CULTURE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE ET ARTS APPLIQUÉS AU MÉTIER

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.2.1	Utiliser les techniques de communications graphiques.	<ul style="list-style-type: none">- Instruments ;- outils de luthier ;- photographies ;- dessins ;- gravures ;- corpus de documents ;- bases documentaires ;- livres de références.	Les techniques retenues permettent une communication expressive.
C3.2.2	Analyser et traduire graphiquement les caractéristiques formelles de tout ou partie des instruments du quatuor.		Les caractéristiques formelles des instruments sont analysées et traduites de façon explicite.
C3.2.3	Appliquer les principes de mise en page dans le cadre d'une présentation.		La présentation est organisée et lisible.
Savoirs technologiques associés : S6, S8.			

SAVOIRS ASSOCIÉS

Compétences et connaissances

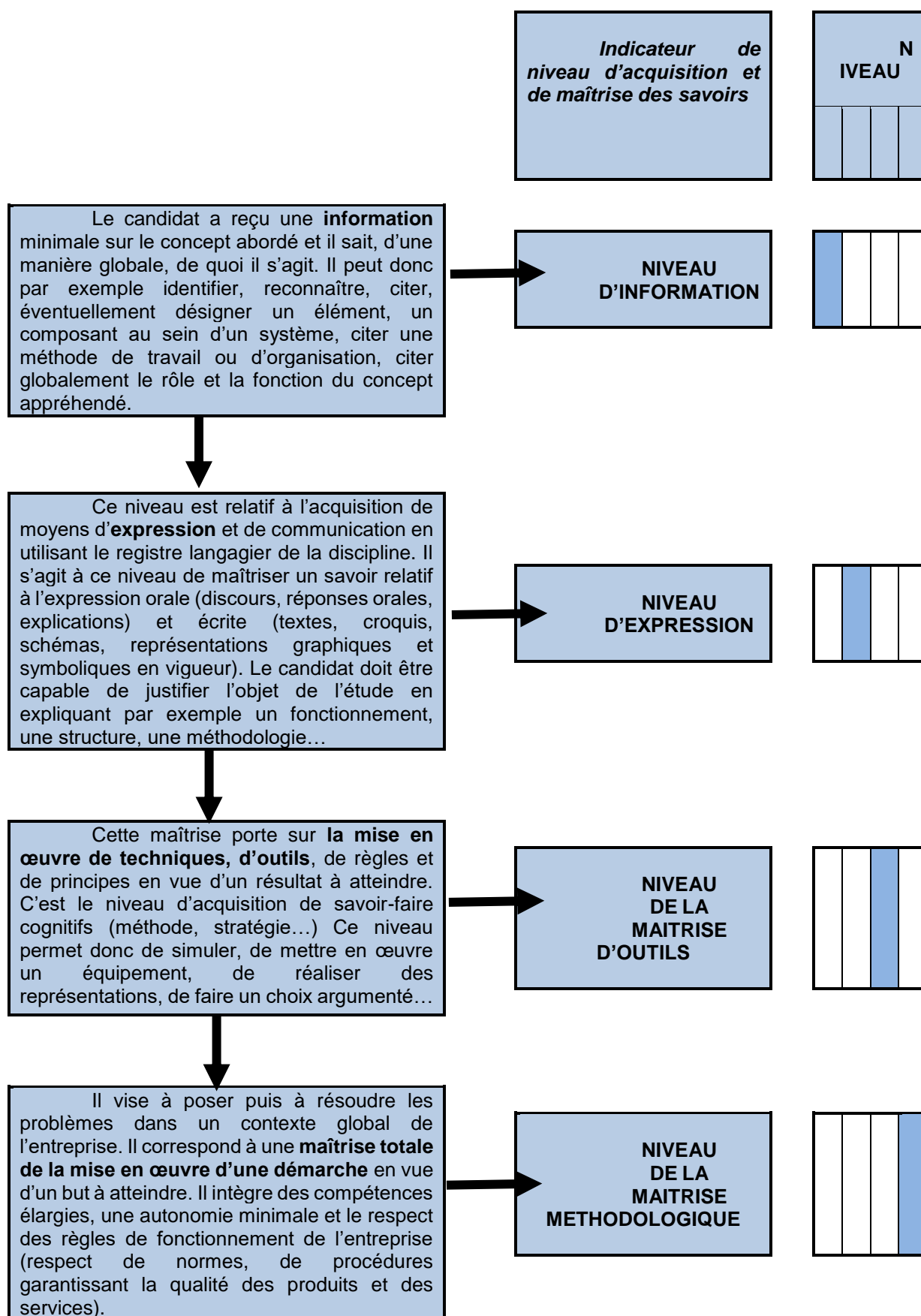
La compétence est la *mobilisation d'un répertoire de ressources (connaissances, capacités cognitives, procédurales, relationnelles...)* pour résoudre un problème dans une situation déterminée (Guy Le Boterf). De ce point de vue, la compétence est ce qui organise l'action professionnelle, lui donnant pertinence et efficacité (Philippe Astier).

Suivant cette définition, l'élève (ou l'apprenti) doit, dans une situation donnée, mobiliser des éléments de savoir, tant pour comprendre cette situation que pour développer ou mettre en œuvre les compétences qui lui permettront d'agir. C'est donc en tant que ressources que les connaissances sont mobilisées dans les compétences pour réaliser des tâches (ou des activités), plus ou moins complexes sur le plan cognitif.

Niveaux d'acquisition

Le degré de complexité et d'abstraction des tâches (ou des activités) réalisées par l'élève (ou l'apprenti) est étroitement lié aux situations rencontrées et aux niveaux d'acquisition des *connaissances associées* que ces situations mobilisent dans chaque compétence. Il convient donc de situer ces niveaux d'acquisition suivant le niveau attendu des tâches (ou des activités).

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



SOMMAIRE DES SAVOIRS ASSOCIÉS

S1 – Matière d'œuvre et produits

S1.1 – Arbre

S1.2 – Bois

S1.3 – Composants annexes

S2 – Cordes et Accessoires

S2.1 – Cordes

S2.2 – Accessoires

S3 – Outils

S2.1 – Outillage à main

S2.2 – Machines-outils

S2.3 – instruments de mesure

S4 – Techniques

S4.1 – Techniques de fabrication et de maintenance

S5 – Culture musicale

S5.1 – Organologie

S5.2 – Histoire de la musique

S5.3 – Acoustique

S6 – Histoire des styles et arts appliqués

S6.1 – Histoire des styles

S6.2 – Systèmes de représentation

S6.3 – Moyens de traduction

S7 – Hygiène, sécurité, ergonomie et environnement

S7.1 – Hygiène et sécurité

S7.2 – Ergonomie

S7.3 – L'environnement

S8 – Communication

S8.1 – Communication interne et externe

MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS

COMPÉTENCES		SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS							
		S 1	S 2	S 3	S 4	S 5	S 6	S 7	S 8
C1	1 – analyser une demande, un cahier des charges	X	X	X	X	X	X	X	X
	2 – traduire graphiquement des solutions techniques						X		X
	3 – planifier et organiser les étapes de réalisation				X				X
C2	1 – préparer les matériels, outils et matériaux	X	X	X	X			X	
	2 – réaliser la couronne d'éclisses	X		X	X			X	
	3 – fabriquer la table et le fond	X		X	X	X		X	
	4 – sculpter la tête et façonner le manche	X		X	X			X	
	5 – réaliser la touche	X		X	X			X	
	6 – assembler les éléments de l'instrument et réaliser les sillets	X		X	X			X	
	7 – réaliser les finitions	X		X	X			X	
	8 – réaliser les opérations de maintenance	X	X	X	X			X	
C3	1 – situer les instruments dans leurs contextes de création	X	X			X	X		
	2 – s'exprimer graphiquement						X		X

S1 — Matière d'œuvre et produits

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S1.1 — Arbre				
S1.11 Classification				
<ul style="list-style-type: none"> ● Familles, variétés, origines, essences. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les bois utilisés dans la fabrication des instruments du quatuor. ○ Les familles de bois. 				
S1.12 Végétation et structure				
<ul style="list-style-type: none"> ● Cycle végétatif (respiration). <ul style="list-style-type: none"> ○ Le système végétatif de l'arbre. ● Composition, caractéristiques structurelles et morphologiques. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les différentes particularités des structures de bois. 				
S1.13 Condition d'abattage, mode de débit				
<ul style="list-style-type: none"> ● Les différents modes de débits des bois de lutherie 				

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S1.2 — Bois				
S1.21 Caractéristiques physiques du bois : Aspect, couleur, masse volumique, anomalies.				
<ul style="list-style-type: none"> ● Les fiches techniques liées aux caractéristiques physiques des bois de lutherie. ● Les états de surface des différents bois de lutherie. 				
S1.22 Influence du séchage sur le bois				
<ul style="list-style-type: none"> ● Les différents procédés de séchage. ● Les conditions de stockage et les précautions à prendre. ● Les anomalies et singularités du bois. 				
<ul style="list-style-type: none"> ● Les conséquences pour la mise en œuvre. 				

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S1.3 — Composants annexes				
S1.31 Les colles				
● Les principales conditions d'utilisation des produits et des matériaux.				
S1.32 Les vernis				
● Les principaux composants des grandes familles de vernis : - à l'huile ; - à l'alcool ; - à l'essence.				
S1.33 Les produits de finitions (Popote, huiles ...)				
● Les qualités physiques et chimiques des produits et des matériaux : résistance, compatibilité entre matériaux, ... ● L'impact écologique des produits et des matériaux. ● Les grandes familles de matériaux et de produits.				

S2 — Cordes et accessoires

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S2.1 — Cordes				
S2.11 Les cordes				
<ul style="list-style-type: none">● Les principales qualités acoustiques.<ul style="list-style-type: none">○ Boyaux, matériaux de synthèses, métaux (or, argent, tungstène ...)				
S2.2 — Accessoires				
S2.21 Les accessoires				
<ul style="list-style-type: none">● Les qualités techniques des accessoires.<ul style="list-style-type: none">○ Mentonnière (bois, bakélite, matériaux composites ...), cordier, chevilles, boutons, pique.● Les principales conditions d'utilisation des accessoires.● Les qualités esthétiques des accessoires : modèle, matériaux.				

S3 — Outils

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S3 — Outillage à main				
S3.11 Outillage				
<ul style="list-style-type: none"> ● Nature et destination des outils. ● Mode d'utilisation spécifique de chaque outil. ● Conditions optimales d'installation et d'utilisation des outils (réglage, affûtage, rangement). ● Spécificité des outillages. ● Consignes et les règles de sécurité liées à l'outillage. ● Les outillages : <ul style="list-style-type: none"> ○ scies, rabots ; ○ gouges, ciseaux ; ○ canifs ; ○ limes ; ○ ratissoirs ; ○ pointes à tracer ; ○ trusquins ; ○ fer à plier ; ○ serre-joints ; ○ happe ; ○ pierres à affûter. 				
S3.2 — Machines-outils				
S3.21 Machines-outils				
<ul style="list-style-type: none"> ● Spécificité des machines et des outillages. ● Matériel adapté à la réalisation. ● Consignes et règles de sécurité liées aux machines. ● Les machines et outils : <ul style="list-style-type: none"> ○ scies ; ○ raboteuses ; ○ dégauchisseuses ; ○ lapidaires ; ○ meules d'affûtage ; ○ tour à bois ; 				
<ul style="list-style-type: none"> ○ défonceuse ; ○ centre d'usinage à commande numérique. 				
S3.3 — Instruments de mesure				
S3.31 Instruments de mesure				
<ul style="list-style-type: none"> ● Fonctionnement et usage des différents instruments de mesure : <ul style="list-style-type: none"> ○ réglets ; ○ pieds à coulisse ; ○ comparateurs à cadran. 				

S4 — Techniques

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S4.1 — Techniques de fabrication ou de maintenance				
S4.11 Étapes de fabrication ou de maintenance				
<ul style="list-style-type: none"> ● Étapes de la fabrication ou de la maintenance de l'instrument, chronologie, modes opératoires et niveaux de précision à atteindre : <ul style="list-style-type: none"> ○ préparer les matériels, outils et matériaux ; ○ réaliser la couronne d'éclisses ; ○ fabriquer la table et le fond ; ○ sculpter la tête et façonner le manche ; ○ réaliser la touche ; ○ assembler les éléments de l'instrument et réaliser les sillons ; ○ réaliser les finitions ; ○ réaliser les opérations de maintenance. 				
S4.12 Les techniques de fabrication d'un instrument du quatuor				
<ul style="list-style-type: none"> ● Gestes techniques associés à chaque opération : <ul style="list-style-type: none"> ○ traçage ; ○ sciage ; ○ rabotage ; ○ sculpture ; ○ coupe ; ○ pliage ; ○ limage ; ○ ratissage ; ○ ponçage ; ○ assemblages ; ○ collages ; ○ affûtage. 				
S4.13 Les techniques de maintenance d'un instrument du quatuor				
<ul style="list-style-type: none"> ● Règles, protocoles, et gestes techniques de maintenance : <ul style="list-style-type: none"> ○ nettoyage ; ○ recollage ; ○ pose d'accessoires. 				
S4.14 Poste de travail				
<ul style="list-style-type: none"> ● Règles d'organisation et d'ergonomie du poste de travail. 				
S4.15 Cotes et modèles				
<ul style="list-style-type: none"> ● Caractéristiques dimensionnelles propres à chaque instrument du quatuor. 				

S5 — Culture musicale

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S5.1 — Organologie				
S5.11 Histoire de la lutherie du quatuor				
<ul style="list-style-type: none"> ● Les caractéristiques des principales écoles historiques de lutherie (géographie, époque, technologie, technique, matériaux, ...) : <ul style="list-style-type: none"> ○ école française ; ○ écoles italiennes ; ○ école allemande. 				
S5.12 Les instruments à cordes frottées				
<ul style="list-style-type: none"> ● Les différentes formes des principaux instruments à cordes frottées, période de création et origine géographique. 				
S5.13 Les instruments de musique				
<ul style="list-style-type: none"> ● Les familles d'instruments (vents, cordes, percussions, électroniques, électriques ...). 				
S5.2 — Histoire de la musique				
S5.21 Les courants musicaux				
<ul style="list-style-type: none"> ● Les principaux courants musicaux, leurs caractéristiques et leurs représentants. 				
S5.22 Notions de solfège				
<ul style="list-style-type: none"> ● Bases de solfège au service du métier de luthier. 				
S5.3 — Acoustique				
S5.31 Les notions fondamentales en acoustique				
<ul style="list-style-type: none"> ● Les notions de timbres, de fréquences, d'intensités, d'audition et de perception sonore. 				
S5.32 Les modes vibratoires				
<ul style="list-style-type: none"> ● Les différents modes vibratoires de la table et du fond de l'instrument et les moyens de mesures. 				

S6 — Histoire des styles et arts appliqués

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S6.1 — Histoire des styles				
S6.11 Les principaux courants artistiques				
<ul style="list-style-type: none"> ● La chronologie des principaux courants artistiques et leurs principales caractéristiques. ● Architecture, arts plastiques, arts appliqués en relation avec les instruments. 				
S6.2 — Systèmes de représentation				
S6.21 Les différents types de représentation				
<ul style="list-style-type: none"> ● Fonction des systèmes de représentation dans le cadre d'une communication technique : croquis, schéma, esquisse, plan... 				
S6.22 Règles et conventions de représentation techniques				
<ul style="list-style-type: none"> ● Normes principales des représentations techniques : échelles, cotations, nature des tracés... 				
S6.3 — Moyens de traduction				
S6.31 Les outils traditionnels et numériques				
<ul style="list-style-type: none"> ● Caractéristiques et fonctions des outils dans le cadre d'une communication graphique : <ul style="list-style-type: none"> ○ outils traditionnels : crayons, feutres, fusains, craies, peintures... ○ outils numériques : logiciels de retouche d'image et de mise en page, appareils de prise de vues. 				
S6.32 Les moyens graphiques, plastiques, chromatiques				
<ul style="list-style-type: none"> ● Techniques, règles et principes essentiels à la réalisation d'une présentation visuelle (présentation de l'entreprise, d'une activité ou d'une réalisation de l'entreprise) : <ul style="list-style-type: none"> ○ couleur (harmonies, contrastes, nuances...) ○ principes de mise en page ; ○ familles typographiques. ● Techniques de traduction des constituants plastiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ formes ; ○ couleurs, valeurs, matières et textures ; ○ effets et rendus de la lumière. ● Techniques de simplification et de stylisation. 				

S7 — Hygiène, sécurité, ergonomie et environnement

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S7.1 — Hygiène et sécurité				
S7.11 L'hygiène				
<ul style="list-style-type: none"> ● Règles d'hygiène collective en vigueur. <ul style="list-style-type: none"> ○ Propreté du lieu de travail et de la tenue professionnelle. 				
S7.12 La prévention des risques professionnels :				
<ul style="list-style-type: none"> ● Risques et dispositions et de sécurité à respecter : <ul style="list-style-type: none"> ○ utilisation des matières dangereuses ; ○ protections sur le poste de travail. ● Précautions à respecter dans l'atelier. ● Les risques liés à l'utilisation des colles, vernis et solvants. ● Les risques liés aux poussières de bois. ● Les étiquettes et fiches de données de sécurité des produits. ● Les dispositifs de protection collective (hotte d'aspiration ...). ● Les équipements de protection individuelle (EPI : chaussures de sécurité, masques, gants...). 				
S7.2 — Ergonomie				
<ul style="list-style-type: none"> ● Les gestes, postures et équipements adaptés au travail. ● Programme de formation prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP). ● L'adaptation du poste de travail à la morphologie de l'opérateur. 				
S7.3 — L'environnement				
<ul style="list-style-type: none"> ● Le traitement et la valorisation des déchets : tri (destruction ou recyclage), stockage, évacuation. 				

S8 — Communication

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S8.1 — Communication interne et externe				
S8.11 Les éléments de communication				
<ul style="list-style-type: none">● Les niveaux de langage.● Le vocabulaire professionnel et technique.● La hiérarchie de l'information.● Les situations de communication (contexte, acteurs, message et objectif).● Les règles de communication de l'entreprise.				
S8.12 Les moyens de communication				
<ul style="list-style-type: none">● Présentation orale.● Courrier postal, courrier électronique, réseaux sociaux...● Téléphone, internet, ...				

ANNEXE III bis

LEXIQUE

Bordage : régularité de la partie du bord de la table et du fond d'un instrument qui est légèrement saillante par rapport aux éclisses.

Canif : outil spécifique du luthier pouvant être assimilé à un couteau de sculpture avec un manche en bois, pouvant avoir différentes tailles et différents affûtages permettant de réaliser différentes étapes dans la fabrication d'un instrument (rognage, coupe des ouïes, chanfrein etc.)

Chevillier : partie du manche d'un instrument à cordes où sont placées les chevilles.

Coquillon : partie du manche d'un instrument à cordes sculpté en forme de volute.

Filet : fine incrustation de placage (noir-blanc-noir) réalisée autour de la table et du fond à quelques millimètres du bord.

Fontage : mise en place et collage du fond d'un instrument à cordes sur la couronne d'éclisse.

Popote : produit de nettoyage généralement préparé en atelier, utilisé pour nettoyer et faire briller le vernis des instruments.

Ragréage : reprise du bord de la table et du fond réalisée à la gouge qui permet d'obtenir une légère gorge (creux) au niveau du filet.

Ratissage : finition de l'état de surface du bois à l'aide d'un « ratissoir », terme mirecurtien pour désigner un racloir affûté avec un biseau.

Rognage : coupe précise et définitive des contours de la table et du fond. Cette opération est traditionnellement réalisée exclusivement au canif de luthier.

Roulage de bord : façonnage en arrondi des bords de la table et du fond.

Tablage : mise en place et collage de la table d'un instrument à cordes sur la couronne d'éclisse.

Traçoir à filet : trusquin servant à tracer la mortaise de filet sur le contour de la table et du fond.

Volute : synonyme de coquillon désignant soit la partie du manche d'un instrument à cordes sculpté en forme de volute soit l'ensemble de la tête (chevillier et coquillon).

ANNEXE IV Référentiel d'évaluation

ANNEXE IV a Unités constitutives du diplôme Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Assistant luthier du quatuor »

UNITÉS PROFESSIONNELLES

COMPÉTENCES UNITÉS	UP1	UP2	UP3
C1 – Préparation d'une fabrication ou d'une maintenance d'instruments			
C1.1 – analyser une demande, un cahier des charges	X		
C1.2 – traduire graphiquement des solutions techniques	X		
C1.3 – planifier et organiser les étapes de réalisation	X		
C2 – Fabrication ou maintenance d'instruments			
C2.1 – préparer les matériels, outils et matériaux		X	
C2.2 – réaliser la couronne d'éclisses		X	
C2.3 – fabriquer la table et le fond		X	
C2.4 – sculpter la tête et façonner le manche		X	
C2.5 – réaliser la touche		X	
C2.6 – assembler les éléments de l'instrument et réaliser les sillons		X	
C2.7 – réaliser les finitions		X	
C2.8 – réaliser les opérations de maintenance		X	
C3 – Culture artistique professionnelle, et arts appliqués au métier			
C3.1 – situer les instruments dans leurs contextes de création			X
C3.2 – s'exprimer graphiquement			X

Références réglementaires des unités transversales

UNITÉ UG 1 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 2 – Mathématiques et physique-chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 3 – Éducation physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 4 – Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 5 – Langue vivante étrangère

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unités facultatives

UF 1 – Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UF2 – Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité facultative de langue vivante est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

ANNEXE IV b
Règlement d'examen
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Assistant luthier du quatuor »

Spécialité Assistant luthier du quatuor de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat)		Scolaires (Établissements privés hors contrat)	
			Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités au CCF)		Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
			Formation professionnelle continue (Établissements publics)		Formation professionnelle continue (Établissements privés)	
					Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode		Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 – Préparation d'une fabrication ou d'une maintenance d'instruments	UP1	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EP2 – Fabrication ou maintenance d'instruments	UP2	11⁽¹⁾	CCF		Ponctuel	30h + 20 mn
Partie A : Fabrication d'instruments		(8)			pratique	(30h)
Partie B : Réalisations en milieu professionnel	(2)	oral	(20 mn)			
EP3 – Culture artistique professionnelle et arts appliqués au métier	UP3	3	CCF		Ponctuel	3h
Partie A : Culture artistique professionnelle		(2)			écrit et écoute	(1h)
Partie B : Arts appliqués au métier	(1)	écrit et graphique	(2h)			
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GENERAL						
EG1 – Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 25' (2h+10mn) +15mn ⁽²⁾
EG2 – Mathématiques et physique- chimie	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 – Prévention-santé-environnement	UG 4	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h
EG5 – Langue vivante étrangère	UG 5	1	CCF		Ponctuel écrit et oral	1 h 06 ⁽³⁾
Épreuve Facultative (4)						
Arts appliqués et cultures artistiques	UF1	1	Ponctuel Écrit	1h30	Ponctuel écrit	1h30
Langue vivante	UF2	1	Ponctuel Oral	12 mn	Ponctuel oral	12 mn
<p>(1) Dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les candidats scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.</p> <p>(2) Dont 5 mn de préparation pour oral HGEMC.</p> <p>(3) Dont 6 minutes d'oral individuel.</p> <p>(4) le candidat peut choisir 0-1 ou 2 unités facultatives La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.</p>						

ANNEXE IV c
Définition des épreuves
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Assistant luthier du quatuor »

Épreuves professionnelles

EP1 – PRÉPARATION D'UNE FABRICATION OU D'UNE MAINTENANCE D'INSTRUMENTS UP1

Coefficient : 2

Durée : 2h

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur l'étude d'une situation de fabrication ou de maintenance.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de compétences (ANNEXE III).

À partir du dossier et de ses connaissances concernant :

- l'entreprise ;
- les outils de communication technique ;
- les instruments, les matériaux et les produits ;
- les moyens et techniques de fabrication.

Le candidat procède à l'analyse des données et des contraintes de la situation de réalisation afin de proposer des solutions techniques qu'il justifie.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Les compétences évaluées dans l'épreuve sont celles du bloc de compétences C1 - préparation d'une fabrication ou d'une maintenance d'instruments :

- C1.1 – analyser une demande, un cahier des charges
- C1.2 – traduire graphiquement des solutions techniques
- C1.3 – planifier et organiser les étapes de réalisation

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation se réfèrent aux résultats attendus mentionnés dans le référentiel de compétences :

- identification des informations liées à la demande ;
- hiérarchisation et classement des informations ;
- traitement des informations en vue des opérations de fabrication ou de maintenance ;
- justesse et lisibilité des représentations.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par épreuve ponctuelle – épreuve écrite – durée : 2 heures

L'épreuve se déroule en salle.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Ce contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée dans la deuxième partie de l'année terminale de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par l'équipe pédagogique de l'établissement. La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

EP2 – FABRICATION OU MAINTENANCE D'INSTRUMENTS

UP2

Coefficient : 11 (dont 1 pour le chef d'œuvre)

Durée : 30h + 20 mn

Cette épreuve est composée de deux parties :

PARTIE A : Fabrication d'instrument

PARTIE B : Réalisations en milieu professionnel

Les compétences évaluées dans l'épreuve sont celles du bloc de compétences C2 - fabrication ou maintenance d'instruments.

PARTIE A - Fabrication d'instruments – coefficient 8

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette partie d'épreuve pratique porte sur les opérations de fabrication d'un instrument du quatuor.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de compétences (ANNEXE III).

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation, d'outillage, de gabarits et de matière d'œuvre, d'effectuer les opérations suivantes :

- réaliser la couronne d'éclisse ;
- fabriquer la table ;
- fabriquer le fond ;
- sculpter la tête ;
- façonner le manche.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

C2.2 – réaliser la couronne d'éclisse

C2.3 – fabriquer la table et le fond

C2.4 – sculpter la tête et façonner le manche

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation se réfèrent aux résultats attendus mentionnés dans le référentiel de compétences.

- précision des façonnages ;
- précision des équerrages ;
- précision des ajustages ;
- précision des collages ;
- respect des cotes.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par épreuve ponctuelle – épreuve pratique – durée : 30 heures

L'épreuve se déroule à l'atelier.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Ce contrôle en cours de formation est constitué de trois situations d'évaluation organisées durant l'année terminale de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par l'équipe pédagogique de l'établissement. La durée totale des trois situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

PARTIE B - Réalisations en milieu professionnel – coefficient 2

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation, de matériaux et outillages d'atelier, d'effectuer toute ou partie des opérations suivantes :

- préparer le poste de travail ;
- réaliser la touche ;
- tabler, fonder ;
- enclaver ;
- façonner la poignée ;
- réaliser les sillets ;
- rouler les bords ;
- réaliser les finitions.

Opérations de maintenance :

- nettoyage ;
- recollage de bord, de sillet ou de touche ;
- mise en place des éléments du montage et des accessoires ;
- accord de l'instrument.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

C 2.1 – préparer les matériels, outils et matériaux

C 2.5 – réaliser la touche

C 2.6 – assembler les éléments de l'instrument et réaliser les sillets

C 2.7 – réaliser les finitions

C 2.8 – réaliser les opérations de maintenance

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation se réfèrent aux résultats attendus mentionnés dans le référentiel de compétences.

Adéquation de l'organisation du poste de travail avec les tâches à réaliser ;

- précision du façonnage ;
- précision des assemblages ;
- précision des collages ;
- respect des cotes ;
- régularité des finitions ;
- qualité des nettoyages ;
- conformité du montage ;
- justesse de l'accordage ;
- qualité de la communication écrite et orale.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par épreuve ponctuelle – dossier et présentation orale – durée : 20 minutes

Le dossier de synthèse est noté sur 10 points et sa présentation orale sur 20 points.

LE DOSSIER DE SYNTHÈSE

Le candidat réalise un dossier de synthèse qui ne dépasse pas 12 pages (format A4) et comporte deux parties :

- Une description concise de l'entreprise et de son environnement ;
- Une description détaillée des activités professionnelles les plus significatives exercées pendant la période de formation en milieu professionnel (ouvrages réalisés, matériaux employés...). Les moyens techniques mis en œuvre seront mentionnés (outils, matériels, dispositifs de sécurité...).

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

LA PRÉSENTATION ORALE DU DOSSIER

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, est d'une durée de 10 minutes.

À l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien de 10 mn, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement et de l'entreprise ;
- l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leurs justifications.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Cette partie d'épreuve, s'appuie sur la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe V « Période de formation en milieu professionnel ».

Ce contrôle en cours de formation repose sur deux temps d'évaluation d'égale pondération.

Premier temps d'évaluation (20 points)

Évaluation des activités développées en entreprise

L'évaluation est effectuée, au sein des entreprises d'accueil, par les tuteurs et un enseignant du domaine professionnel en présence, si possible, du candidat. Elle concerne l'ensemble des périodes de formation en entreprise. La proposition de note est établie conjointement.

Second temps d'évaluation (10 points)

Évaluation d'un dossier de synthèse et de sa présentation orale

Cette évaluation s'effectue dans la deuxième partie de l'année terminale de la formation.

Le dossier de synthèse est noté sur 4 points, et sa présentation orale sur 6 points.

LE DOSSIER DE SYNTHÈSE

Le candidat réalise un dossier de synthèse qui ne dépasse pas 12 pages (format A4) et comporte deux parties :

- Une description concise de l'entreprise et de son environnement
- Une description détaillée des activités professionnelles les plus significatives exercées pendant la période de formation en milieu professionnel (ouvrages réalisés, matériaux employés...). Les moyens techniques mis en œuvre seront mentionnés (outils, matériels, dispositifs de sécurité...).

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

LA PRÉSENTATION ORALE DU DOSSIER

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, est d'une durée de 5 minutes environ. À l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien de 10 mn, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise,
- l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leurs justifications.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique, auxquels peuvent être associés des enseignants d'arts appliqués au métier et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

EP3 – CULTURE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE ET ARTS APPLIQUÉS AU MÉTIER

UP3

Coefficient : 3

Durée : 3h

Cette épreuve est composée de deux parties :

PARTIE A : Culture artistique professionnelle

PARTIE B : Arts appliqués au métier

Les compétences évaluées dans l'épreuve sont celles du bloc de compétences C3 – culture artistique professionnelle et arts appliqués au métier.

PARTIE A - Culture artistique professionnelle - coefficient 2

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de compétences (ANNEXE III).

À partir d'une documentation visuelle et d'enregistrements sonores et musicaux, il s'agit de vérifier que le candidat est capable de :

- identifier et situer les principaux courants musicaux ;
- associer des extraits et des instruments aux compositeurs principaux.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

C 3.1 – situer les instruments dans leurs contextes de création

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation se réfèrent aux résultats attendus :

- justesse de l'identification des caractéristiques d'instruments ;
- précision des connaissances des principaux courants musicaux.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par épreuve ponctuelle – épreuve écrite et d'écoute – durée : 1h

L'épreuve se déroule dans une salle équipée pour l'écoute d'enregistrements sonores ou musicaux de façon collective ou individuelle.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Ce contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée durant l'année terminale de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par l'équipe pédagogique de l'établissement. La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

PARTIE B - Arts appliqués aux métiers - coefficient 1

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de compétences (ANNEXE III).

À partir d'une documentation il s'agit de vérifier que le candidat est capable de :

- traduire de façon explicite les caractéristiques formelles, techniques ou esthétiques d'un instrument ;
- identifier un principe de mise en page et l'exploiter dans une présentation organisée et lisible.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

C 3.2 – s'exprimer graphiquement

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation se réfèrent aux résultats attendus mentionnés dans le référentiel de compétences :

- maîtrise des outils d'expression graphique ;
- justesse et lisibilité de la traduction graphique ;
- respect de la charte graphique.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par épreuve ponctuelle – épreuve écrite et graphique – durée : 2h

Cette partie d'épreuve se déroule en salle. Chaque candidat dispose d'une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 (sujet, ressources et support à remettre).

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Ce contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée durant l'année terminale de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les enseignants d'arts appliqués et de spécialité de l'équipe pédagogique de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle.

La proposition de note est établie par les par les enseignants d'arts appliqués et de spécialité de l'équipe pédagogique et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

Références réglementaires pour les épreuves transversales

Épreuve EG1 – Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique

Coefficient 3

L'épreuve de français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG2 – Mathématiques et physique-chimie

Coefficient 2

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG3 - Éducation physique et sportive

Coefficient 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG4 – Prévention-santé-environnement

Coefficient 1

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG5 - Langue vivante étrangère

Coefficient 1

L'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuves Facultatives

Épreuve facultative - Arts appliqués et cultures artistiques

L'épreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve facultative - Langue vivante

L'épreuve facultative de langue vivante est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

ANNEXE V

Périodes de Formation en Milieu Professionnel

Certificat d'Aptitude Professionnelle « Assistant Luthier du quatuor »

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnel(le)s qualifié(e)s. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du Certificat d'Aptitude Professionnelle assistant luthier du quatuor.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoirs faire entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil.

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

2 – ORGANISATION DANS LES DIFFÉRENTES VOIES

2.1 Voie scolaire

► Répartition des périodes et structures d'accueil :

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 12 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

► Accompagnement et suivi pédagogiques :

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. Le professeur négociera avec le tuteur les tâches qui seront confiées à l'élève durant son immersion et qui devront correspondre aux compétences à développer en entreprise.

Chaque période fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce bilan indique l'inventaire, l'évaluation des tâches et activités confiées ainsi que les performances réalisées pour chacune des compétences prévues.

► Cadre juridique :

L'organisation de la période de formation doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire, conformément à la convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'annexe pédagogique précise les tâches qui seront confiées à l'élève. Le cadre réglementaire des stages et périodes de formation en milieu professionnel est fixé dans le code de l'éducation chapitre IV, art. D. 124-1 à D. 124.9

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire

et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant référent. Une attestation de PFMP est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Cette attestation mentionne la durée effective totale de la période.

2.2 Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des modalités de la certification.

La formation de l'apprenti en milieu professionnel fait l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique sous forme de visites.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise.

En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R.6223-10 du code du travail sera mis en application.

2.3 Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel est de 12 semaines.

L'attestation ou le contrat ou le(s) justificatif(s) d'expérience professionnelle sont à fournir au service des examens à la date fixée par le recteur.

Les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

► Candidat en situation de perfectionnement :

Le certificat de période de formation en entreprise est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant des secteurs d'activités énumérés dans le référentiel d'activités professionnelles en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

3 – CANDIDAT EN FORMATION À DISTANCE

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

4 – CANDIDAT POSITIONNÉ

La décision de positionnement est prise par le recteur après avis de l'équipe pédagogique. Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D337- 4 du Code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à cinq semaines pour les candidats préparant l'examen du CAP par la voie scolaire ou par la voie de la formation professionnelle continue.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

5 – CANDIDAT LIBRE

Il découle de l'article D. 337-7 du code de l'éducation que les candidats majeurs peuvent se présenter à l'examen du CAP sans avoir suivi de formation théorique et sans avoir effectué de PFMP, à condition que leur majorité effective à la date de la première épreuve de l'examen soit vérifiée au jour de leur inscription à celui-ci.